

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS5385

présenté par

M. Viry, M. Kamardine, M. Bazin, M. Neuder, M. Brigand, Mme Valentin, Mme Anthoine,
Mme Louwagie, M. Ray, Mme Corneloup, M. Portier, Mme D'Intorni, M. Vermorel-Marques,
M. Dubois et M. Vincendet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Au deuxième alinéa du II de l'article L. 161-17, après la deuxième occurrence du mot : « retraite », sont insérés les mots : « , y compris dans le cadre d'une retraite progressive » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de reprendre une disposition relative à la retraite progressive, issue de la proposition de loi n° 4537 relative à l'emploi des travailleurs expérimentés jusqu'à la retraite de Mme Valérie SIX, sous la précédente législature.